

Déchets ménagers : place aux nouveaux modes de collecte

Engagée dans un processus d'amélioration du recyclage, Cœur d'Essonne Agglomération s'apprête à modifier l'organisation des collectes de déchets pour optimiser son fonctionnement, valoriser au mieux les déchets produits et limiter son impact environnemental. Zoom sur les évolutions à venir.

POURQUOI ?

Offrir un service performant et équitable à tous les habitants (et ce quel que soit leur lieu d'habitation) et améliorer notre efficacité en terme de recyclage : c'est précisément pour répondre à ce double objectif que l'Agglo a choisi de repenser les modes de collecte des déchets.

À PARTIR DE QUAND ?

Tous les changements de modes de collecte seront mis en place au 1^{er} janvier prochain, date à laquelle toutes les villes de Cœur d'Essonne Agglomération seront rattachées au même syndicat de traitement des déchets ménagers (SIREDOM) et au même centre de tri.

ET EN PRATIQUE ?

• Un bac marron plus léger !

Premier grand changement, la réduction du volume de déchets non-recyclables. Grâce à l'extension des consignes de tri, tous les emballages peuvent maintenant être déposés dans le bac jaune (depuis le mois d'octobre pour 11 villes* de l'Agglo et à partir du 1^{er} janvier prochain pour l'ensemble du territoire). Cette simplification va permettre de réduire considérablement le volume de déchets déposés dans le bac marron puisque ce dernier n'accueillera plus que les restes alimentaires et les déchets non recyclables (objets, papier cadeau,

essuie-tout, couche, etc.). Pour gagner en efficacité et éviter le passage inutile des camions, la collecte des bacs marron sera donc adaptée avec un passage hebdomadaire dans tous les secteurs pavillonnaires.

• Modernisation de la collecte du verre

L'optimisation de la collecte se fera également du côté du verre : d'ici la fin de l'année, 280 nouvelles bornes vont être installées sur le territoire pour permettre aux villes de l'Agglo de passer en apport volontaire et d'abandonner, à partir du 1^{er} janvier 2017, la collecte en porte-à-porte**.

Vous pourrez y déposer directement vos bocaux et bouteilles en verre (en prenant soin de les vider au préalable). Accessibles aux personnes en situation de handicap et aux enfants, ces bornes seront implantées dans les principaux points de passage des villes (supermarchés, commerces, etc.).

N'hésitez pas à consulter leur emplacement via la carte interactive du site de l'Agglo : www.coeuressonne.fr

• Un nouveau service gratuit pour les encombrants

Enfin, dès le 1^{er} janvier 2017, un nouveau service gratuit sera mis en place. Afin de rendre votre ville plus propre, l'enlèvement des encombrants dans les secteurs pavillonnaires se fera désormais à





Pour toute question ou information concernant les déchets ménagers, contactez le

N° Vert 0 800 293 991



Et pour les déchèteries ?

À partir du 1^{er} janvier prochain, toutes les villes de l'Agglo auront accès aux **16 déchèteries** du réseau SIREDOM et notamment celles situées sur le territoire ou à proximité : Égly, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Nozay, Vert-le-Grand, Lardy et bientôt Saint-Germain-lès-Arpajon. Ces déchèteries sont accessibles via une carte réservée aux particuliers, disponible sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au centre technique des Montatons (16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge) mais aussi en mairie d'Arpajon, de Breuillet et de Marolles-en-Hurepoix.

À noter : si vous possédiez une carte d'accès pour la déchèterie d'Égly, vous devez la remplacer par une nouvelle carte, disponible à partir du 14 novembre. Les cartes d'accès du SIREDOM restent quant à elles valides et permettent toujours d'accéder à l'ensemble des déchèteries.

la demande, sur rendez-vous, en contactant le n° vert (possibilité de prendre 4 rendez-vous par an).

• Des passages toute l'année, même les jours fériés

Pour garantir un meilleur service à tous les habitants et faciliter votre vie quotidienne, les différentes collectes (de déchets ménagers, de déchets recyclables et de déchets végétaux) seront maintenues durant les jours fériés. Seules trois dates donneront lieu à des rattrapages (organisés dans les jours précédant ou suivant le jour férié) : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Toutes ces évolutions vous seront détaillées, ville par ville et secteur par secteur, en fin d'année lors de l'envoi des calendriers de collecte.

* Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon, Fleury-Mérogis, Villemoisson-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Villiers-sur-Orge.

** La collecte en porte-à-porte est maintenue à Saint-Germain-lès-Arpajon uniquement.

Le mot de l' élu



Éric BRAIVE

Vice-Président chargé de la valorisation des déchets

POURQUOI ABANDONNER LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ?

« Sur Cœur d'Essonne Agglomération douze communes pratiquent déjà la collecte du verre en apport volontaire. Nous souhaitons aujourd'hui généraliser ce mode de collecte à l'ensemble du territoire :

● pour améliorer la qualité du tri

Les bouteilles et bocaux en verre collectés dans les bornes, contrairement à ceux récupérés en porte-à-porte, ne sont pas compactés, ce qui améliore la qualité de la matière à recycler.

● pour des raisons sanitaires

Le passage en apport volontaire permet d'agir, conformément à la demande de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, en faveur de l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte. La collecte en porte-à-porte entraîne en effet de nombreux problèmes de santé liés à l'inhalation de poussières de verre, aux risques de coupures, de piqûres et de troubles musculo-squelettiques.

● pour réduire le passage des camions

L'apport volontaire, via les bornes mises à disposition sur le territoire, permettra également de réduire l'impact environnemental puisque ces bornes seront uniquement collectées en fonction de leur taux de remplissage. »